



City-Pro

Professionnels de Formation

Programme de Formation



Référent pédagogique : Pierre VILY

FORMATION DU PERSONNEL A LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE - EXERCICE OBLIGATOIRE

PERSONNES CONCERNÉES

Tout personnel des entreprises ou établissements prévus à l'article R221-4-1

PRÉREQUIS

Aucun

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIF

Voir selon devis.

Retrouver nos contacts en agence, notre calendrier de formation et nos taux de réussite sur le site <http://www.city-zen-pro.fr>

CONTEXTE

Former ses personnels à la lutte contre l'incendie fait partie des prérogatives incombant au chef d'entreprise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de déclencher l'alerte, de maîtriser un début d'incendie, Se mettre en conformité avec la réglementation prévue par le Code du Travail.

CONTENU DE LA FORMATION

DECOUVERTE D'UN DEBUT D'INCENDIE

Transmission et diffusion de l'alarme,
Intervention immédiate,
Organisation de l'évacuation.

DIFFERENTS TYPES D'EXTINCTEURS

Utilisation des extincteurs,
Définition des classes de feux,
Choix de l'extincteur.

EXERCICES PRATIQUES D'EXTINCTION SUR FEUX A.B.C.

Extincteur à eau pulvérisée,
Extincteur à mousse,
Extincteur à poudre.

EXERCICES D'ALARMS SUIVIS D'EVACUATION

Ces contenus de formation peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise.

LES TEXTES REGLEMENTAIRES RELATIFS A LA SECURITE INCENDIE

- . R 221-4-1
- . R 231-53
- . R 232-12-19
- . R 233-41
- . R 233-83
- . R 235-4

Coordonnées du centre